

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

Règlement numéro 2014-543 modifiant le plan d'urbanisme révisé

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé». Il porte le numéro 2014-543.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme révisé (règlement numéro 2009-488). Il a pour objet d'inclure dans une affectation résidentielle une partie de la zone de réserve dans le secteur du périmètre d'urbanisation au sud du rang Saint-Alexis. Il a également pour objet de remplacer, sur la carte des affectations du sol, l'ancienne base des lots originaires par celle du cadastre rénové.

3. Le périmètre d'urbanisation

Le troisième alinéa de l'article 2.4.1 du plan d'urbanisme est modifié par l'ajout de la phrase suivante :

En 2013, une partie de la zone de réserve dans ce secteur est remplacée par une affectation résidentielle pour faire face à la croissance résidentielle dans le périmètre d'urbanisation.

4. Plan des grandes affectations du sol

Le plan des grandes affectations du sol 2014-543, annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites de l'affectation résidentielle, celles de la zone de réserve ainsi que la base cartographique du cadastre rénové.

5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

/GÉRARD BRUNEAU/

Maire

/ANDRÉE NEAULT/

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme,
extrait du Livre des Délibérations
et donnée à Saint-Maurice,

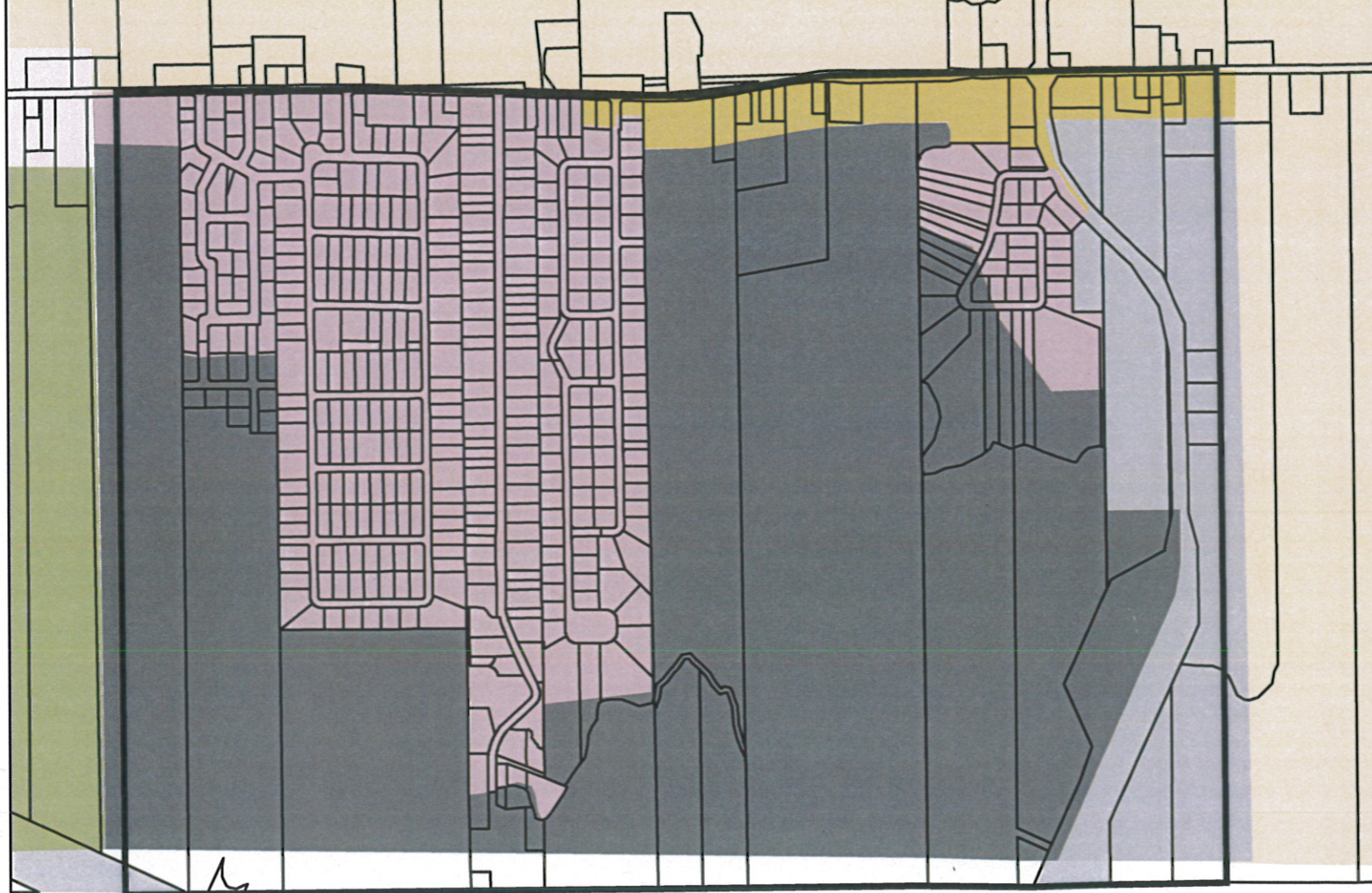
Ce 5^e jour du mois février 2014.

Andrée Neault, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de
Saint-Maurice

Règlement 2014-543

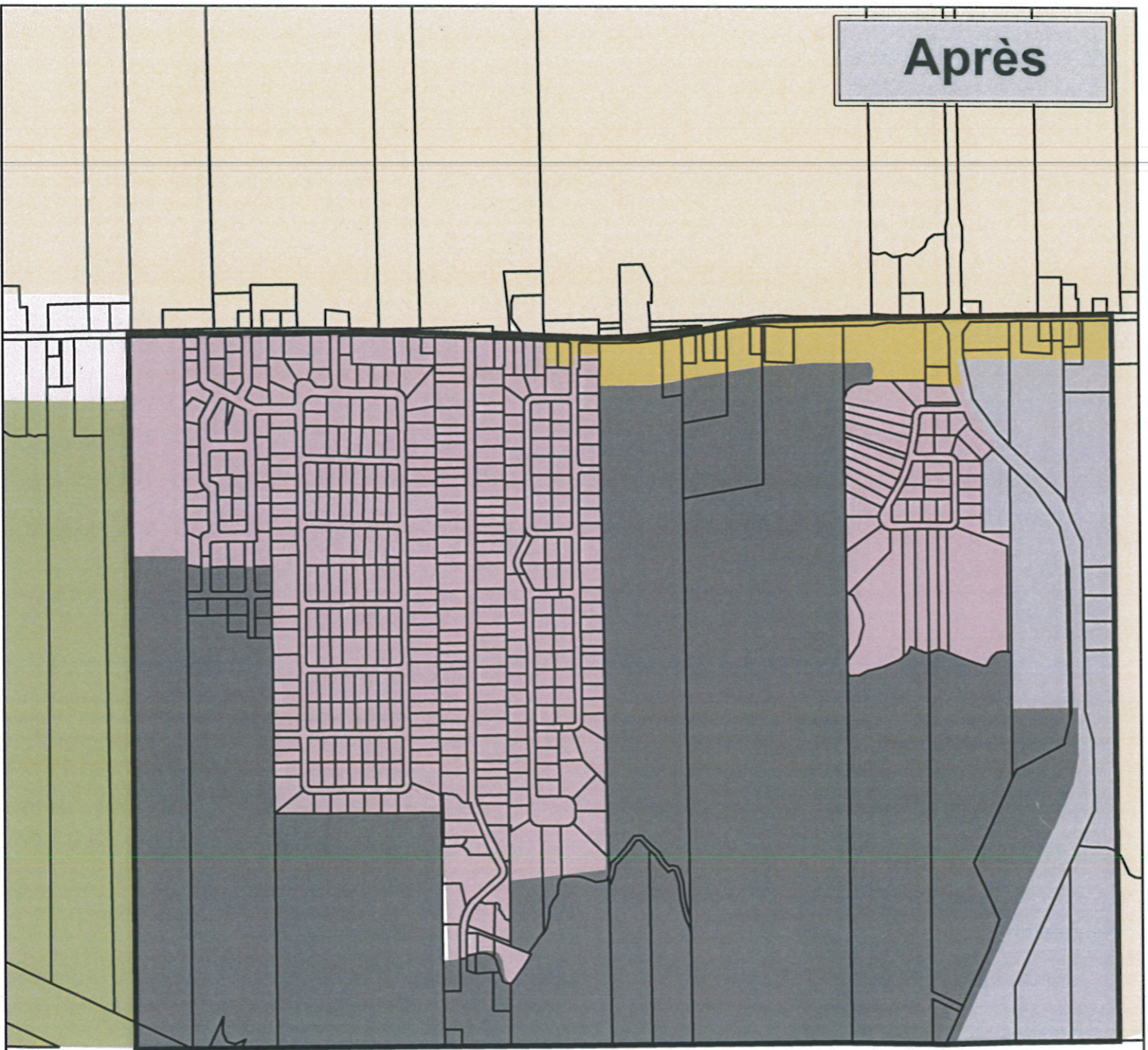
Avant



Affectation du sol

-  Agricole
-  Agroforestière
-  Commerciale résidentielle
-  Industrielle
-  Publique
-  Résidentielle
-  Résidentielle rurale
-  Zone de réserve

Après



Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
MRC des Chénoux

Source : Base de données géographiques
de la MRC des Chénoux